

Avis public

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme n° 09-847.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 20 août 2024, le conseil de la Ville de Waterloo a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 24-847-19 modifiant le plan d'urbanisme n° 09-847 de la Ville de Waterloo ».

Description de la zone concernée :

- Le secteur visé se situe dans le secteur au sud de la rue Western et à l'est de la rue Yves Malouin;
- Une deuxième est localisée à l'ouest du chemin de l'Horizon.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme, afin :

- De modifier la délimitation des zones de réserve et des zones prioritaires d'aménagement dans un exercice de permutation de zones dans le secteur situé près de la rue Western et dans le secteur situé près du chemin de l'Horizon.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 10 septembre 2024, à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Waterloo selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Ville : <https://www.ville.waterloo.qc.ca/>.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À Waterloo, ce 21 août 2024

Louis Verhoef, Directeur général et greffier